

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Hygiène publique : renforcer les capacités des agents de l'IHPA dans la lutte contre les épidémies

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS l'optique de contribuer à la réduction des infections humaines liées à la vie, les responsables de l'Institut d'hygiène publique et d'assainissement (IHPA), ont lancé hier, et ce durant une semaine, un atelier de renforcement des capacités des agents de ce département sanitaire, à la lumière de la récente découverte en Côte d'Ivoire d'un cas d'Ebola et de la progression des nouvelles contaminations liées à la Covid-19. "Cette formation répond à l'ambition de nos autorités de mettre en place un dispositif en cas d'épidémie car nous œuvrons dans le domaine public et d'assainissement. Nous sommes des soldats et il est toujours nécessaire d'affûter les armes et de

renforcer les capacités des agents afin de mieux riposter à l'épidémie. Durant cette formation, il sera question de voir tout ce qui concerne l'eau, l'hygiène et l'assainissement, sans oublier la gestion des risques et catastrophes", a indiqué Nicolas Peme Missogny, l'un des formateurs. Pour sa part, le coordinateur de la formation, Francis Nang Olivier, a rappelé que "l'Institut d'hygiène publique et d'assainissement, c'est l'organe technique du ministère de la Santé qui est chargé de mettre en œuvre la politique de l'État gabonais. Nous intervenons dans le cadre préventif en ce qui concerne la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau potable. Notre déploiement est visible sur l'ensemble du territoire national".



Photo : H.N.M

Les agents de l'IHPA durant la formation, hier.




COMMUNIQUE DE PRESSE

Libreville, le 10 septembre 2021

Séminaires de vulgarisation et de formation sur les nouveaux textes communautaires en matière de concurrence et de consommation

Du 14 septembre au 01 septembre 2021, le Ministère de l'Économie et de la Reliance à travers la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) organise en partenariat avec la CNUCED, la CEMAC et l'Institut de l'Économie et des Finances-Pôle régional de formation, une série de séminaires de vulgarisation et de formation sur les nouveaux textes communautaires en matière de concurrence et de consommation à savoir :

- Le règlement N° 6/19-UEAC-639-MC-33 u 7 avril 2019, relatif à la concurrence ;
- Le règlement N° 350 du 25 septembre 2020, relatif à la procédure pour l'application des règles de la concurrence ;
- La Directive N° 2/19-UEAC-639-MC-33 du 8 avril 2019, relative à l'harmonisation de la protection des consommateurs au sein de la CEMAC ;
- La Directive N° 1/19-UEAC-639-MC-33 du 8 avril 2019, relative à l'organisation institutionnelle dans les États membres de la CEMAC pour l'application des règles communautaires de la concurrence.

Ces séminaires ont pour objectifs principaux de :

- Sensibiliser toutes les parties prenantes nationales concernées par les enjeux des nouveaux cadres juridiques régissant la concurrence et la protection des consommateurs ;
- Identifier les stratégies et actions concrètes en vue de la transposition des nouveaux textes communautaires au sein de l'ordre juridique interne du Gabon ;
- Proposer des actions concrètes en vue du renforcement des capacités des cadres et autorités en charge de l'application des règles de concurrence et des protections des consommateurs.

Sont concernés par lesdits séminaires, les administrations, le patronat, les opérateurs économiques, les associations des consommateurs, la presse et les universitaires.

A propos de la DGCC :
Créée le 9 août 2004 au sein du Ministère en charge de l'Économie, la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation a pour missions principales de veiller à la régulation concurrentielle des marchés et d'assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs.

La Direction Générale

Contact Presse : Appoline OBONE
Immeuble des domaines, centre-ville au 3^{ème} étage.
Tel : +24161000193
Email : appoline.obone7@gmail.com
www.dgcc.ga